

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à dix-neuf
Présents :	54	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	13	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	10	Saint-Flour, après convocation légale en date du 19 mars
Votants :	64	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Alberto COSTANTINI, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Claude BONNEFOI, M. Marcel CHASTANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÉS.

Pouvoirs :

M. Didier AMARGER donne pouvoir à M. Gilbert CHEVALIER
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Guy MICHAUD
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **05 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **05 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DECHETS - CONTRAT D'OBJECTIFS AVEC CITEO

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

Vu la délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2024-11 en date du 14 mars 2024 approuvant les plans d'actions 2024 du contrat d'objectifs CITEO - barème F ;

Considérant que le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC) est engagé avec CITEO pour la période 2018-2022 puis 2023 et 2024 par voie d'avenant dans le cadre du barème F qui conditionne les soutiens à la collecte et au traitement des déchets issus de la collecte sélective ;

Considérant que le contrat de barème F est fourni par CITEO dans le cadre d'un cahier des charges ministériel et de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Considérant que ce barème est prolongé dans l'attente du barème G ;

Considérant que les collectivités doivent donc s'organiser pour optimiser leurs dispositifs de collecte et de tri ;

Considérant que chaque collectivité concernée doit choisir un ou des objectifs parmi une liste proposée par CITEO, chaque objectif donnant lieu à un plan d'actions spécifique ;

Considérant qu'une ou plusieurs thématiques doivent ensuite être sélectionnées pour atteindre l'objectif fixé :

- Pré-collecte / Collecte / Sensibilisation ;
- Transfert ;
- Tri / Gestion des refus ;

Précisant que pour chaque thématique retenue, la collectivité sélectionne le ou les leviers nécessaires à la réalisation de son objectif ;

Considérant le plan d'actions 2024 élaboré par le SYTEC :

- Renforcer la communication sur les consignes de tri auprès du public ;
- Organiser des réunions avec les EPCI pour cibler les points nécessitant une communication renforcée ;
- Suivre la prestation de tri ;
- Etudier la création d'un centre de transfert de la collecte sélective ;

Considérant que le plan d'actions 2024 de Saint-Flour Communauté proposé découle des actions planifiées au préalable pour l'organisation de son service de collecte des déchets ménagers ;

Considérant que ce plan d'actions se décline de la façon suivante :

- Déplacer certaines colonnes à verre pour mieux répondre aux besoins des usagers ;
- Organiser des visites du centre de tri pour les élus, conseils municipaux de jeunes et agents de la collectivité afin qu'ils soient porte-paroles des bons gestes ;
- Optimiser des tournées pour mieux s'adapter à la production de tri ;
- Identifier les points de collecte en saturation et renforcer la capacité volumique sur ces points ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **APPROUVE** les plans d'actions 2024 du contrat d'objectifs CITEO- barème F porté par le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal, dans le cadre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 63 VOIX

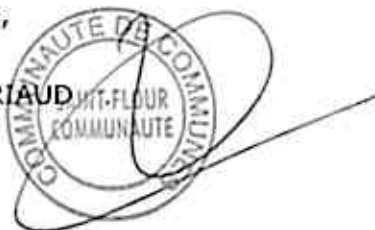
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240325-DELIB2024-082-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, looped shape.